Commune Hautefort
Conseil Municipal du 14 Avril 2025
2025 - 037

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nbre de conseillers en | |
|---------------------------|----|
| exercice | 15 |
| Présents | 12 |
| Votants | 12 |
| absents | 03 |
| Procurations | 00 |

| L an Deux Mil vingt cinq |
|---|
| Le 14 Avril à 18h30 |
| Le Conseil Municipal de la Commune de HALITECOPT dûment conve |

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal: 02 avril 2025

PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. DECLE Sébastien. CONTAMINE David. PERTUIS Martine. FALLEAU Geneviève.

ABSENTS: DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.

PROCURATIONS:

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET: Vote du Budget Annexe Lotissement 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

La commune vote son budget annexe **Lotissement** en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2024 après approbation du compte de gestion et du compte administratif 2024, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget annexe Lotissement 2025.

| Laticcoment | Fonctionnement | | Investissement | |
|-------------------------|----------------|-------------|----------------|-------------|
| Lotissement Communal | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses |
| | 23 625.00 € | 23 625.00 € | 18 625.00 € | 18 625.00 € |

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

> ADOPTE le budget annexe du Lotissement pour l'exercice 2025.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 14/04/2025 LE MAIRE, Jean Louis PUJOLS

THE POLICE OF TH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 024-212402101-20250414-2025-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025 Publication : 15/04/2025

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale sur le site internet www.telerecours.fr.